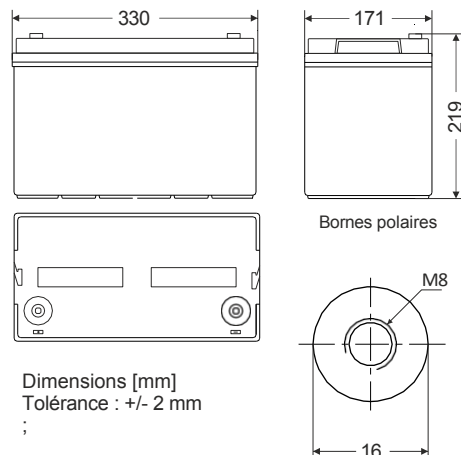


CODE : **HPB100-12** v.1.0/III
NOM : **Batterie HPB 100 Ah/12 V**

EN



APPLICATION :

Les batteries HPB sont des batteries au plomb-acide à régulation par soupape (VRLA) sans entretien, dotées de soupapes de sécurité unilatérales à autorégulation et d'un système de recombinaison interne des gaz. Ces batteries sont fabriquées selon la technologie AGM (Absorbent Glass Mat) ; l'électrolyte est retenu dans le mat de verre.

La technologie utilisée permet d'installer les batteries dans des endroits bénéficiant d'une ventilation naturelle (par gravité) et réduit l'entretien au minimum.

Ils sont destinés aux appareils nécessitant une alimentation de secours pour une charge en cas de défaillance de la source d'alimentation d'entrée ou du réseau électrique, tels que :

- ñ Alimentation pour systèmes d'alarme incendie : série EN54C
- ñ Alimentation I&HAS : série HPSG3
- ñ Systèmes d'alarme vocale (VAS) : DSOP24V
- ñ Systèmes de sécurité (CCTV, I&HAS, ACC)
- ñ Onduleurs
- ñ Systèmes d'automatisation

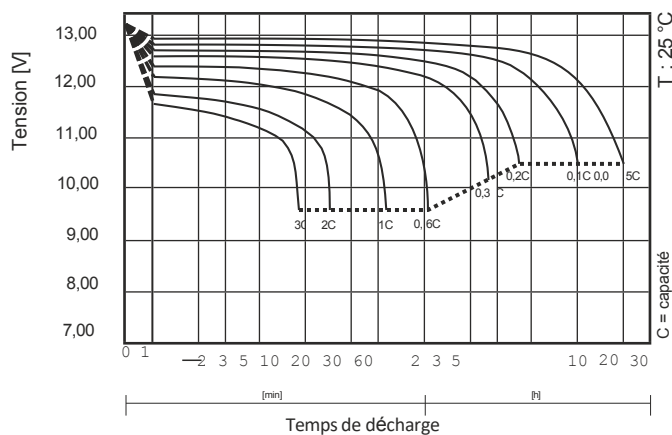
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Tension nominale :	12 V
Capacité nominale :	100 Ah / C ₂₀ *
Durée de vie prévue :	5 à 8 ans à 20 °C
Résistance interne :	≈ 4,5 mΩ
Plage de températures de fonctionnement admissibles :	
- pendant la charge	-10 °C – 40 °C
- pendant la décharge	-15 °C – 50 °C
- pendant le stockage	-20 °C – 40 °C
Tension de charge à 25 °C :	
Fonctionnement en mode tampon	13,5 – 13,8 V (-18 mV/°C)
Fonctionnement cyclique	14,4 – 14,9 V (-30 mV/°C)
Courant de charge	10 A
: Maximum recommandé	30 A
Bornes :	voir le schéma technique ci-dessus
Courant de décharge maximal (5 s) :	800 A (5 s)
Poids net/brut :	27,80 / 28,40 [kg]
Dimensions :	L = 330, H = 219, P = 171 [mm, +/-2]
Garantie :	1 an
Remarques :	batterie sans entretien, fabriquée selon la technologie AGM et contenant du plomb

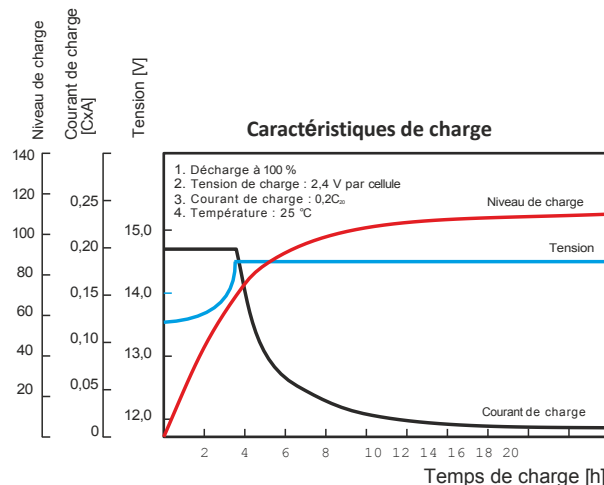
* capacité réelle à 20 h de décharge

Batteries au plomb-acide scellées sans entretien de la série HPB

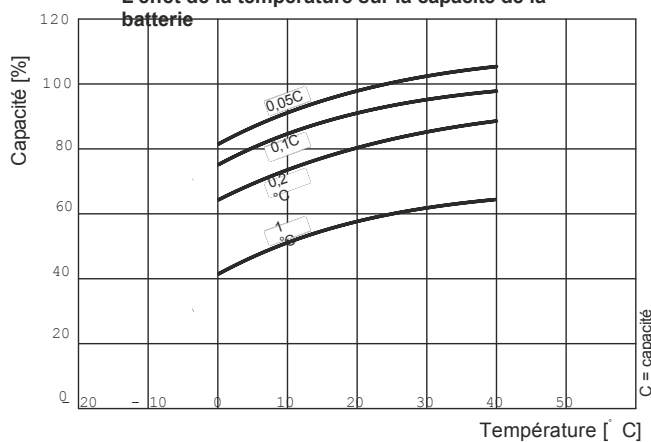
Caractéristiques de décharge



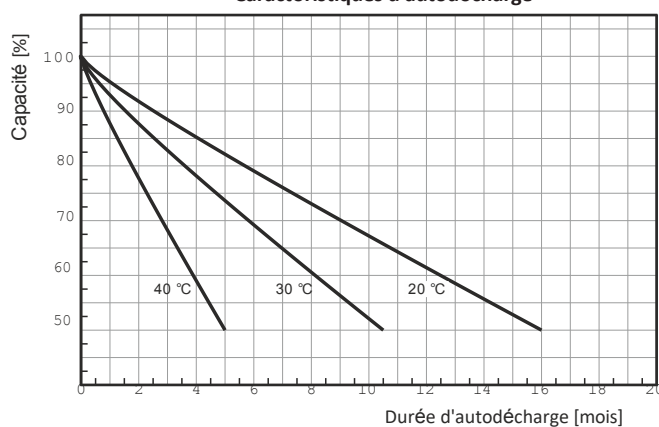
Caractéristiques de charge



L'effet de la température sur la capacité de la batterie



Caractéristiques d'autodécharge



INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

La batterie peut être expédiée par voie aérienne, maritime ou terrestre. Classée comme marchandise non dangereuse conformément aux dispositions suivantes : Disposition spéciale A67 de l'IATA/OACI, Disposition spéciale 238 de l'IMDG, ADR (route), RID (rail) et 49 CFR Ch. 1 § 171-189.



This document has been automatically translated. The translation may contain errors or inaccuracies. In case of doubt, please refer to the original version of document or contact us.